



Compte rendu de séance

Séance du 20 Avril 2018

L'an 2018 et le 20 Avril à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de BIDAULT Alain, Maire.

Présents : Mmes : CHEVALIER Ginette, DANTAN Christiane, LE BARBIER Valérie, VACHERESSE Nadine, MM : BIDAULT Alain, CORDELE Alain, COUDRAY Jean-Christophe, LEBRAY Alain, TISSERANT Robert, VREUGDENHIL Jacques.

Excusés ayant donné procuration : Mme HERBELIN Séverine à M. BIDAULT Alain, M. POURRIOT Gérard à M. LE BRAY Alain, M. BLONDEL Alain à Mme VACHERESSE Nadine et Mme HERVE Christelle à Mme LE BARBIER Valérie reçue à 21h30.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 13/04/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 26/04/2018

A été nommée secrétaire : Mme CHEVALIER Ginette

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2018
- 2-Choix de l'entreprise pour la pose d'une clôture au niveau du nouveau parking, rue de la mairie.
- 3-Choix de l'entreprise pour la pose de nouvelles portes à la salle polyvalente.
- 4-Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec ENEDIS
- 5-Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de "l'aide au maintien du commerce de proximité".
- 6-Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Perche Sarthois dans le cadre du " programme leader : développement d'une économie de proximité et résidentielle "
- 7-Modification du tableau des emplois permanents.
- 8-Participation financière perçue pour les participants âgés de - de 65 ans au repas des aînés du 8 Mai 2018.
- 9-Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour, une délibération relative à une demande de subvention. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2018 :

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Choix de l'entreprise pour la pose d'une clôture au niveau du nouveau parking, rue de la mairie.

D-2018-04-1 [Visas Préfecture du 26/04/2018](#)

Monsieur le Maire rappelle qu'un parking a été créé rue de la mairie. Une clôture doit être posée afin de terminer l'aménagement du parking et de marquer la délimitation avec les propriétés voisines.

Monsieur le Maire donne lecture des devis des entreprises sollicitées :

- Entreprise CHEDHOMME de Bonnétable pour un montant de 3 848.99€ TTC
- Entreprise BOURGINE de Briosne-les-Sables pour un montant de 4 282 .80€ TTC
- Entreprise Clôtures RENAULT du Mans pour un montant de 4 777.20€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et au vu des critères techniques, décide de retenir l'entreprise BOURGINE et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

3-Choix de l'entreprise pour la pose de nouvelles portes à la salle polyvalente - D-2018-04-2

[Visas Préfecture du 26/04/2018](#)

Monsieur le Maire rappelle que les portes de la salle polyvalente sont usagées et très difficiles à fermer à clé.

Il est donc nécessaire de procéder au remplacement des portes.

Monsieur le Maire donne lecture des devis pour le remplacement des 3 portes :

- Entreprise GUILHERME Anthony de Saint Cosme en Vairais pour un montant de 7 548€ TTC
- Entreprise CHEDHOMME de Bonnétable pour un montant de 8 905.04€ TTC.

Au vu des critères techniques identiques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise GUILHERME et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstention : 1)

4-Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec ENEDIS - D-2018-04-3 [Visas Préfecture du 26/04/2018](#)

Monsieur le Maire explique que des travaux de desserte et d'alimentation du réseau électrique pour la construction de la maison d'habitation de M. et Mme REBRASSE sont nécessaires. Pour ce faire une tranchée sur la parcelle D1005 appartenant à la commune doit être réalisée. C'est dans ce cadre qu'ENEDIS sollicite auprès de la commune de Nogent le Bernard une autorisation de passage.

Le projet de convention proposé par ENEDIS, soumis à l'examen des membres du conseil municipal, détaille la nature, le linéaire et le tracé du réseau électrique à déployer, et les droits et obligations de chacun.

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent le Bernard,

Après avoir pris connaissance de la teneur de cette opération et des conditions de la présente convention de servitudes,

Après délibération et à l'unanimité :
Approuve le projet de convention présenté ;
Autorise Monsieur le Maire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

5-Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de "l'aide au maintien du commerce de proximité" - D-2018-04-4 Visas Préfecture du 26/04/2018

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement pour l'achat et l'aménagement de l'ancien restaurant "le St Jacques" pour ouvrir une épicerie, multiservices et autre.

Mme VACHERESSE Nadine demande de voter à bulletin secret.

Monsieur BIDAULT demande à l'assemblée de se prononcer sur le vote à bulletin secret.

Mesdames DANTAN, LE BARBIER, VACHERESSE et Monsieur LE BRAY se prononcent POUR voter à bulletin secret.

Le tiers des membres présents s'étant prononcé favorablement, le vote se fera à bulletin secret.

Après dépouillement, le résultat des votes se décline comme suit :

Vote sur l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental

7 voix Pour

7 voix contre

0 abstention

Lors du bulletin secret, s'il y a partage égal des voix, la voix du Maire n'est pas prépondérante (article L2121-20 du CGCT). Une égalité de suffrage équivaut à un rejet de la proposition.

Le Maire n'est donc pas autorisé à déposer de dossier au Conseil Départemental.

Aucun (pour : 7 contre : 7 abstention : 0)

6-Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Perche Sarthois dans le cadre du " programme leader : développement d'une économie de proximité et résidentielle " - D-2018-04-5 Visas Préfecture du 26/04/2018

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement pour l'achat et l'aménagement de l'ancien restaurant "le St Jacques" pour ouvrir une épicerie, multiservices et autre.

Mme VACHERESSE Nadine demande de voter à bulletin secret.

Monsieur BIDAULT demande à l'assemblée de se prononcer sur le vote à bulletin secret.

Mesdames DANTAN, LE BARBIER, VACHERESSE et Monsieur LE BRAY se prononcent POUR voter à bulletin secret.

Le tiers des membres présents s'étant prononcé favorablement, le vote se fera à bulletin secret.

Après dépouillement, le résultat des votes se décline comme suit :

Vote sur l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au Perche Sarthois

7 voix Pour

7 voix contre

0 abstention

Lors du bulletin secret, s'il y a partage égal des voix, la voix du Maire n'est pas prépondérante (article L2121-20 du CGCT). Une égalité de suffrage équivaut à un rejet de la proposition.

Le Maire n'est donc pas autorisé à déposer de dossier au Conseil Départemental.

Aucun (pour : 7 contre : 7 abstention : 0)

7-Modification du tableau des emplois permanents - D-2018-04-6 [Visas Préfecture du 26/04/2018](#)

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Sur avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du CDG 72 du 29 mars 2018,

Décide de modifier comme suit le tableau des emplois communaux pour tenir compte de la possibilité de l'évolution de carrière de 2 employés municipaux :

Emploi à supprimer :

Grade : Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

Durée hebdomadaire de l'emploi : 35 h

Date prévue de suppression : 1er mai 2018

Emploi à créer :

Grade : Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

Durée hebdomadaire de l'emploi : 35 h

Date prévue de création du nouvel emploi : 1er mai 2018

Emploi à supprimer

Grade : Adjoint technique principal 2ème classe

Durée hebdomadaire de l'emploi : 35 h

Date prévue de suppression : 1er mai 2018

Emploi à créer :

Grade : Adjoint Technique Principal 1ère classe

Durée hebdomadaire de l'emploi : 35h

Date prévue de création du nouvel emploi : 1er mai 2018

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

8-Participation financière perçue pour les participants âgés de - de 65 ans au repas des aînés du 8 Mai 2018 - D-2018-04-7 [Visas Préfecture du 26/04/2018](#)

Le Maire rappelle que pour le repas des aînés du 8 Mai, une participation financière est demandée aux personnes âgées de moins de 65 ans. Le Maire demande au conseil d'approuver la perception d'une participation par personne d'un montant de 25 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE que la commune percevra la somme de 25 € par participant âgé de moins de 65 ans pour le repas des aînés en mai 2018 et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les recettes à la trésorerie de Mamers.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

9-Questions diverses :

- a) Le spectacle de Noël des enfants de la commune aura lieu le 14 décembre. Des élus vont se réunir pour choisir le spectacle.
- b) Un rendez-vous avec le Département est demandé pour le plan de circulation de Nogent. Les élus demandent qu'un panneau « accès aux commerces » soit posé au niveau du garage NOGENT AUTOMOBILE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

En mairie, le 26/04/2018

Le Maire

Alain BIDAULT

